



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-69

Ottawa, le 28 juillet 2008

Avis de consultation

Demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 1 septembre 2008

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **Société Radio-Canada**
L'ensemble du Canada
No de demande 2008-0578-1
2. **Seventh-Day Adventist Church in Newfoundland and Labrador**
Mount Pearl, Bay Roberts, Marystown, Lewisport, Gander, Deer Lake, Botwood,
Springdale, Grand Falls, Corner Brook, Port aux Basques, Goose Bay et Wabush
(Terre-Neuve-et-Labrador)
No de demande 2008-0224-0
3. **Newcap Inc.**
Sudbury (Ontario)
No de demande 2008-0259-7
4. **Newcap Inc.**
Camrose (Alberta)
No de demande 2008-0934-5
5. **Christian Channel Inc.**
Fraser Valley (Colombie-Britannique) et Winnipeg (Manitoba)
Nos de demande 2008-0906-4 et 2008-0907-2

1. **L'ensemble du Canada**
No de demande 2008-0578-1

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** (SRC) en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 1 de langue anglaise appelée bold (anciennement connu sous le nom de Country Canada).

La titulaire propose d'offrir la distribution de son service susmentionné en version haute définition.

Conformément au cadre établi dans l'avis *Cadre de réglementation de l'attribution de licence et de la distribution des services payants et spécialisés à haute définition*, Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-74, 15 juin 2006, la programmation du service analogique et la programmation du service amélioré seront comparables, c'est-à-dire que 95 % des composantes sonores et visuelles seront identiques, à l'exclusion des messages publicitaires et de toute partie du service distribuée par un signal secondaire. De plus, la différence de 5 % sera entièrement constituée de programmation HD.

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1P 1K9
Télécopieur : 613-288-6259
Courriel : affairesreglementaires@radio-canada.ca

Examen de la demande :

La réception
SRC
250, rue Front Ouest
Toronto (Ontario)

2. **Mount Pearl, Bay Roberts, Marystown, Lewisport, Gander, Deer Lake, Botwood, Springdale, Grand Falls, Corner Brook, Port aux Basques, Goose Bay et Wabush (Terre-Neuve-et-Labrador)**
No de demande 2008-0224-0

Demande présentée par **Seventh-Day Adventist Church in Newfoundland and Labrador** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation religieuse de radio AM de langue anglaise VOAR Mount Pearl, et de ses émetteurs, VOAR-1-FM Bay Roberts, VOAR-2-FM Marystown, VOAR-3-FM Lewisporte, VOAR-4-FM Gander, VOAR-5-FM Deer Lake, VOAR-6-FM Botwood, VOAR-7-FM Springdale, VOAR-8-FM Grand Falls, VOAR-9-FM Corner Brook, VOAR-10-FM Port aux Basques, VOAR-11-FM Goose Bay et VOAR-12-FM Wabush, qui expire le 31 août 2008.

Adresse de la titulaire :

Seventh-Day Adventist Church in Newfoundland and Labrador
 1041, chemin Topsail
 Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador)
 A1N 5E9
 Télécopieur : 709-745-1600
 Courriel : voar@voar.org

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire, et

Hôtel de ville
 421, rue Water
 Bay Roberts (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
 150-168, VilleMarie
 Marystown (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
 130, rue Main
 Lewisporte (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
 100, promenade Elizabeth
 Gander (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
 4-6, rue Crescent
 Deer Lake (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
 227, rue Water
 Botwood (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
 151, rue Main
 Springdale (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
 5, rue High
 Grand Falls (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
2, rue Mt. Bernard
Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
67, rue Main
Port aux Basques (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
212, Hamilton River
Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador)

Hôtel de ville
15, promenade Whiteway
Wabush (Terre-Neuve-et-Labrador)

3. **Sudbury (Ontario)**
No de demande 2008-0259-7

Demande présentée par **Newcap Inc.** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio FM de langue anglaise CHNO-FM Sudbury, qui expire le 31 août 2008.

Adresse de la titulaire :

745, Chemin Windmill
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 1C2
Télécopieur : 902-468-5661
Courriel : dmurray@ncc.ca

Examen de la demande :

493B, chemin Barrydowne
Sudbury (Ontario)

4. **Camrose (Alberta)**
No de demande 2008-0934-5

Demande présentée par **Newcap Inc.** (Newcap) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale AM de langue anglaise CFCW Camrose.

Newcap propose de modifier la licence en changeant la fréquence de 790 kHz à 840 kHz.

Newcap indique que le changement de fréquence va rétablir la couverture et le service à la population dans la région nord-centrale en Alberta.

Adresse de la titulaire:

745, chemin Windmill
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 1C2
Télécopieur : 902-468-5661
Courriel : dmurray@ncc.ca

Examen de la demande :

5704, 48th Avenue
Camrose (Alberta)

5. **Fraser Valley (Colombie-Britannique) et Winnipeg (Manitoba)**
Nos de demande 2008-0906-4 et 2008-0907-2

Demandes présentées par **Christian Channel Inc.** en vue de modifier les licences des entreprises de programmation de télévision CHNU-TV (CHNU) Fraser Valley (Colombie-Britannique), et CIIT-TV (CIIT) Winnipeg (Manitoba).

La titulaire propose de remplacer la condition de licence contenue dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2008-71 du 31 mars 2008, concernant la publicité et la sollicitation, qui se lit :

« La titulaire ne doit pas diffuser plus de 12 minutes de matériel publicitaire par heure, y compris la sollicitation. Pour plus de précision, cette condition s'applique à toutes les émissions régulières autant qu'aux émissions faisant l'objet de commerce ou « payées pour fins de diffusion »

par la condition suivante :

« La titulaire ne doit pas diffuser plus de 12 minutes de sollicitation par heure, et tout le matériel publicitaire par heure – y compris la sollicitation – ne doit pas dépasser les limites de temps publicitaire établies au paragraphe 11(1) du *Règlement de 1987 sur la télédiffusion*. Pour plus de précision, cette condition s'applique à toutes les émissions régulières autant qu'aux émissions faisant l'objet de commerce ou « payées pour fins de diffusion ».

La titulaire affirme qu'une plus grande latitude décisionnelle en matière de publicité, telle que celle déjà accordée par le Conseil à d'autres services de télévision traditionnelle aux termes de l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-53 du 17 mai 2007 intitulé « *Décisions portant sur certains aspects du cadre de réglementation de la télévision en direct* », aiderait CHNU et CIIT à mieux concurrencer pour sa part d'auditoire, à mieux servir les collectivités locales cibles, et à investir dans la production et la diffusion d'émissions canadiennes.

Adresse de la titulaire :

171, rue East Liberty
Bureau 230
Toronto (Ontario)
M6K 3P6
Télécopieur : 416-368-9774
Courriel : dleu@s-vox.com

Examen des demandes :

À l'adresse de la titulaire

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

1 septembre 2008

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en complétant le

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse

CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro

819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifce Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>